

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Mélanie Vermette**

<https://www.cadre21.org/membres/2aadd7a369a53937856b574f>

Date d'obtention : 2022-01-14 22:32:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto sont très bien identifiées, expliquer et très simples. En premier lieu, il est essentiel de parler à la personne qui fait le signalement et à la victime. Ces rencontres doivent se faire de façon individuelles pour ne pas influencer les réponses de chacun d'eux.. Notre but à cette étape c'est de mettre en confiance la personne qui est devant nous et lui mentionner que nous allons l'accompagner tout au long du processus. La personne doit sentir qu'elle fait partie de la solution. Ensuite, je dois évaluer l'incident avec le jeune en lui posant des questions sans jugement et qu'il sente que j'ai de l'empathie envers lui. Je remplie la grille d'évaluation pour évaluer l'amorce, la nature, les interventions et l'étendue. Lorsque j'ai ces informations, je dois aller les valider/vérifier. Suite à ma cueillette de données, je peux estimer si c'est un acte impulsif ou un acte malveillant. Il est important de parler aussi à l'instigateur de l'évènement pour avoir sa version des faits. Dans chaque situation, le service de police doit être informé que nous avons utiliser la Trousse Sexto. Les policiers scolaires peuvent venir à l'école pour nous poser d'autres questions s'il y a lieu. On reste disponible.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Tout d'abord, j'ai apprécié de voir l'évolution dans les trois mises en situations. On a commencé par une situation de base, une élève qui envoie une photo intime à son amoureux. Elle réalise qu'elle a fait une erreur (en parle à sa bonne amie) elle est inquiète de savoir ce qu'il va en faire de la photo. L'intervenant active le protocole de Sexto car c'est une adolescente (bonne amie) de l'école qui est venue le voir. Il évalue l'incident en remplissant la grille d'évaluation (amorce, nature, l'intensité et l'étendue.) Il rencontre tous les adolescents de façon individuelle pour ne pas qu'ils s'influencent dans leurs réponses. Tous les jeunes collaborent, c'est super ! Dans la deuxième mise en scène, il y a un élément qui peut porter à confusion. La photo de la jeune en maillot de bain à la plage. Cette photo est correcte dans le contexte que la photo est prise. Tandis que si elle avait été prise dans un contexte inapproprié ou douteux, le protocole Sexto aurait été déclenché par l'intervenant. Donc, dans la situation qui nous intéresse, on n'est pas en présence de pornographie juvénile. On peut faire une rencontre avec la direction de l'établissement pour sensibiliser les jeunes. De plus, on se rend compte que quand les jeunes réalisent qu'ils ont fait un mauvais choix, ils peuvent mentir pour cacher leur erreur. Ils ont peur du jugement des autres (jeunes, adultes) et c'est là qui est essentiel pour l'intervenant de poser des questions sans jugement et d'un ton réconfortant. Dans toutes les mises en scène, il est défendu à l'intervenant de regarder ou de chercher à consulter les photos compromettantes car c'est une infraction criminelle. Il est essentiel de remplir la grille d'évaluation de l'incident lorsqu'il y a de nouvelles personnes qui sont impliquées dans la situation. Concernant la dernière mise en scène, les parents sont souvent inquiets pour leur enfant et ils croient qu'ils peuvent les aider ou les protéger de leurs erreurs. Dans le contexte qui nous a été présenté, nous ne pouvons pas intervenir avec le protocole Sexto car ce n'est pas un adolescent qui se présente à nous mais son parent. Il faut s'attendre à une réaction de ce dernier. Par contre, si la direction de l'établissement donne des explications claires et précises (de notre mandat) et dirige le parent vers le service policier, ils vont être sécurisés car ils auront quelqu'un qui pourra les aider dans cette situation. Sans oublier que le parent doit avoir une discussion pour aviser son jeune qu'il est inquiet. Lorsque nous sommes informés qu'il y a de nouvelles personnes impliquées, l'intervenant doit tous les rencontrer de façon individuelle pour remplir la grille d'évaluation. Cela va permettre d'obtenir plus de détails sur l'événement et le guider dans la suite de son intervention. Même si l'intervenant sait que l'instigateur a déjà été rencontré ultérieurement pour un événement semblable, il est dans l'obligation de refaire la grille d'évaluation de l'incident car chaque situation est unique. Pour terminer, lorsqu'un intervenant est approché par un journaliste pour réaliser un article dans un média, suite à l'enquête de l'événement qui c'est produit à l'école, il ne doit jamais répondre aux questions, il doit diriger le journaliste au responsable des communications de l'école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La situation qui me semblerait la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto, serait la confiscation du téléphone cellulaire du jeune. On sait que la majorité des jeunes l'utilisent comme si c'était un prolongement d'eux-mêmes. À l'annoncer au jeune, il faut être transparent, dire les vraies choses. On doit s'attendre que le jeune réagisse à cet intervention car il est pris en faute. Comme tout bon intervenant, il faut l'amener à réaliser qu'il a fait une erreur et que notre intention est de pouvoir l'aider dans cette situation. En intervenant de la sorte, on stop rapidement la propagation des photos, on protège l'intégrité physique et psychologique de la victime, donc on la protège.

Intervenir avec un jeune qui a fait un geste impulsif serait à avis moins difficile que si le jeune à fait ce geste de façon malveillante. Ce qui faut retenir c'est même si le jeune avait des intentions malveillantes envers un autre élève, il faut rester impartial, calme et rassurer le jeune dans ce processus.